

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 7 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 V. 293 Vœu relatif à l'attribution à Monsieur Can DÜNDAR de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que Can DÜNDAR, journaliste et ancien rédacteur en chef du quotidien turc Cumhuriyet, a été arrêté le 26 novembre 2015 et placé en détention pendant trois mois, suite à la publication d'un article dans lequel il révélait des preuves de la livraison d'armes par les services de renseignement turcs à des rebelles islamistes de Syrie ;

Considérant que Can DÜNDAR a été condamné le 6 mai 2016 à 5 ans de prison pour « divulgation de secrets d'État » ;

Considérant que Can DÜNDAR a échappé à une tentative d'assassinat le jour de son procès ;

Considérant que, même s'il bénéficie pour l'instant d'un appel suspensif lui permettant de sortir de Turquie, Can DÜNDAR reste poursuivi pour « soutien à une organisation terroriste » et risque la prison à vie ;

Considérant que Can DÜNDAR séjourne actuellement en Allemagne, tandis que sa femme, Dilek DÜNDAR, a été empêchée de prendre un vol pour l'Allemagne depuis Istanbul, son passeport ayant été confisqué par les autorités turques ;

Considérant l'engagement sans faille de Can DÜNDAR pour la liberté d'expression et la défense de la liberté de la presse, notamment aux côtés de Reporters sans frontières, engagement pour lequel il a reçu la Médaille de la Ville de Paris lors de la célébration de la journée mondiale pour la liberté de la presse, le 2 mai 2016 ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris en faveur de la liberté d'expression, de la protection des journalistes et de l'indépendance de l'information ;

Sur proposition de M. Rémi FÉRAUD et des élus du groupe Socialiste et Apparentés,

Émet le vœu que :

La dignité de Citoyen d'Honneur de la Ville de Paris soit attribuée à Can DÜNDAR.